

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, onze janvier à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 05/01/24

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Mary-Line GEOFFRE, M. Benoit LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Marie-France DALOT à M. Guy ROUCHON, Mme Olivia BOULANGER à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, M. Christophe MOUTAUD à Mme Christine MARRACHELLI, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, M. Patrick ROUGEOT à M. Eric BODEAU, M. Jean-Luc BARBAIRE à M. Bernard LEFEVRE, M. Philippe BAYOL à Mme Armelle MARTIN, M. Pierre AUGER à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Véronique VADIC, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 33

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 8

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participants pas au vote : /

Nombre de membres votants : 47

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRIGNOLI

CREATION DE POSTE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

A la suite d'une visite auprès du médecin de prévention, un agent permanent de la direction de la petite enfance, occupant les fonctions d'assistante d'accueil, a été reconnu définitivement inapte aux fonctions de son grade (adjoint d'animation). Une Période de Préparation au Reclassement (PPR) a par conséquent été mise en œuvre, afin d'accompagner la transition professionnelle de l'agent.

En parallèle, il convient toutefois de veiller à la stabilité des effectifs au sein de la Direction de la Petite Enfance, afin de garantir la continuité dudit service.

Dans ce cadre, il convient de compléter le tableau des effectifs, en proposant la création d'un poste tel que suit :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Assistante d'accueil petite enfance	Adjoint d'animation	Temps complet	19/02/2024

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la création du poste susvisé au 19 février 2024,
- d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à nommer l'agent sur ledit poste,
- de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Jean-Paul BRIGNOLI

